



---

# BREVET D'INVENTION

---

Code de la propriété intellectuelle-Livres VI

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle décide que le brevet d'invention n° 01 07640 dont le texte est ci-annexé est délivré à :

**Sigmol - FR**

La délivrance produit ses effets pour une période de vingt ans à compter de la date de dépôt de la demande, sous réserve du paiement des redevances annuelles.

Mention de la délivrance est faite au Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 03/44 du 31.10.03 (n° de publication 2 825 726).

Fait à Paris, le 31.10.03

Le Directeur général de l'Institut  
national de la propriété industrielle

D. HANGARD

INSTITUT  
NATIONAL DE  
LA PROPRIÉTÉ  
INDUSTRIELLE

BIB00  
20 bis, rue de Saint-Petersbourg  
75000 PARIS cedex 00  
Téléphone : 01 59 04 50 04  
Télécopie : 01 42 03 59 00